

AVIS AUX MEMBRES

 $N^{\circ} 2006 - 019$ Le 7 février 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (IMO) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES DE LA</u> CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS RAJUSTEMENT. CDCC \mathbf{ET} **N'ASSUMENT AUCUNE** LA **BOURSE** RESPONSABILITÉ OUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que la Compagnie Pétrolière Impériale Limitée (IMO) a annoncé le 2 février 2006, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions sur la base de trois pour une de toutes les actions en circulation de la compagnie.

Le fractionnement d'actions de 3 pour 1 devra être approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle de la compagnie, le 2 mai 2006, ainsi que par les autorités réglementaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, viceprésident, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Michel Favreau Premier vice-président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest Bureau 700 Toronto, Ontario M5H 2M5 Tél · 416-367-2463

Téléc.: 416-367-2473